

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 077 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 42

Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Aumont pour travaux sur bâtiment ALSH

Vu la réglementation en vigueur en matière de fonds de concours et notamment l'article L5214-16 du CGCT

Vu la note de Synthèse par Réf. A l'Art. L 2121-12 du CGCT et relative à l'attribution d'un fond de concours à la commune d'Aumont pour travaux dans les locaux communaux ;

Vu l'avis de la commission Finances et Affaires générales, séance du 22 septembre 2016 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président

Vu le coût prévisionnel de dépenses travaux, maîtrise d'œuvre et autres honoraires portant sur la somme globale de 231 739 € HT et le plan de financement prévisionnel ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

1/ DECIDE d'allouer à la commune d'Aumont un fonds de concours à hauteur de 50 % de l'auto-financement communal au titre des dépenses de rénovation de son école pour la part de dépenses correspondant aux locaux également utilisés par le service périscolaire,

2/ DIT qu'un crédit est prévu en DM1 au compte 20414 du budget général,

3/ AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

